

**AVIS D'ATTRIBUTION
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC
N° 6869**

Le Port autonome de Strasbourg et la société ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 35 200 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Reims sous le n° B 469 500 961 et dont le siège social est situé 16 Avenue de la Malle à Saint-Brice-Courcelles (51 370), ont conclu le 21 octobre 2024 un avenant n° 4 à l'autorisation d'occupation temporaire rép. n° 5361 du 5 janvier 2004 relative à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 3 934 m², incorporé dans le domaine public portuaire, situé 19 rue de Saint-Nazaire à Strasbourg et portant prorogation de ladite autorisation, à titre de régularisation et de manière rétroactive, à compter du 1^{er} octobre 2024 et jusqu'au 30 septembre 2025.

Au regard de la durée nécessaire au dénouement des relations entre les parties dans des conditions acceptables, notamment en vue de permettre à la société ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS France de réaliser des travaux de remise en état initial du site et de trouver un nouveau site d'exploitation, aucune procédure de sélection préalable et mesures de publicité n'est requise, conformément à l'article L. 2122-1-2 4° du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.